



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

AD1
AD2
AD3
CP COMMUNE

Le 08 août 2017,

Objet : Lutte contre la flavescence dorée / Décision définitive de déclenchement de traitement sur adultes

Madame, Monsieur,

ZONES CONCERNEES PAR LE TRAITEMENT OBLIGATOIRE SUR CICADELLES FD ADULTES

Le déclenchement du traitement sur adultes, **est obligatoire uniquement dans les zones MONT01, STET02 et STSU03**. Aucun traitement n'est nécessaire pour le reste des zones.

Pour rappel, il est possible de consulter l'emplacement de chaque zone :

- Dans votre courrier individuel envoyé par nos soins le 21 avril 2017
- En se connectant sur internet : www.gdon-libournais.fr/cartes_traitements_obligatoires.php

Cas des vignes mères (porte greffes et greffons)

Les vignes mères ne sont pas concernées par le protocole du GDON. Elles restent soumises à trois traitements obligatoires.

Cas spécifique de l'utilisation de Pyrèthre naturel

Pour rappel, les parcelles ayant déjà fait l'objet de 2 ou 3 traitements au Pyrèthre naturel (protocole AB) ne sont pas concernées par ce nouveau traitement, **et ce quelles que soient leurs zones**, sauf si consignes spécifiques émises individuellement par le GDON du Libournais.

Dates de traitement

Pas de date maximale d'intervention mais **il est conseillé de réaliser le traitement le plus tôt possible**, pour protéger les vignes des vols en cours. Si la décision de traiter est repoussée à plus tard pour cause de congés, attention au respect du Délai Avant Récolte.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueux sentiments.

Jean Pierre Dubreuil,
Président du GDON du Libournais,